FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
1910-1911 N° 5

L'HABITATION OUVRIÈRE
A NANCY

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement le Samedi 14 Janvier 1911

POUR OBTENIR LE GRADE DE

Docteur en Médecine

PAR

Jean-Joseph-Maurice MULLER

ANCIEN EXTERNE DES HÔPITAUX

Né à Laferté-sur-Aube (Haute-Marne), le 30 août 1886.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE	MM. SPILLMANN	professeur...		*Président.*
	HERRGOTT	professeur...		
	COLLIN	agrégé.....		*Juges.*
	PERRIN	agrégé.....		

Le candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

NANCY
A. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
21, RUE SAINT-DIZIER, 40, RUE DES DOMINICAINS

1911

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
1910-1911 . N° 5

L'HABITATION OUVRIÈRE
A NANCY

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement le Samedi 14 Janvier 1911

POUR OBTENIR LE GRADE DE

Docteur en Médecine

PAR

Jean-Joseph-Maurice MULLER

ANCIEN EXTERNE DES HÔPITAUX

Né à Laferté-sur-Aube (Haute-Marne), le 30 août 1886.

ACAD.
UGOLBAT.
BIBL.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. SPILLMANN	professeur...	*Président.*
HERRGOTT	professeur...	*Juges.*
COLLIN	agrégé.....	
PERRIN	agrégé.....	

Le candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

NANCY
A. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
21, RUE SAINT-DIZIER, 40, RUE DES DOMINICAINS

1911

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Doyen : M. GROSS, O ✻, I ✪.
Assesseur : M. WEISS, ✻, I ✪.
Professeurs honoraires : MM. BEAUNIS, ✻, I ✪, NICOLAS, I ✪, PRENANT, I ✪, BERNHEIM, O ✻, I ✪.

Professeurs.

Clinique chirurgicale	M. GROSS, O ✻, I ✪.
Physique médicale	M. CHARPENTIER ✻, I ✪
Médecine opératoire	M. CHRÉTIEN, I ✪
Clinique chirurgicale	M. WEISS ✻, I ✪.
Chimie médicale et toxicologie	M. GARNIER, I ✪.
Clinique médicale	M. SPILLMANN, I ✪.
Clinique obstétricale et Accouchements	M. A. HERRGOTT ✻, I ✪.
Hygiène	M. MACÉ, I ✪.
Clinique médicale	M. SCHMITT, I ✪.
Physiologie	M. MEYER, I ✪.
Pathologie gén. et Pathologie interne.	M. SIMON, I ✪
Histoire naturelle médicale	M. VUILLEMIN, I ✪.
Clinique ophtalmologique	M. ROHMER, I ✪.
Médecine légale	M. PARISOT, I ✪.
Clinique des maladies des enfants	M. HAUSHALTER, I ✪.
Histologie	M. BOUIN, I ✪
Anatomie descriptive	M. ANCEL, A ✪.
Anatomie pathologique	M. HOCHE, I ✪.

Professeurs-adjoints.

Clinique d'électrothérapie (1)	M. GUILLOZ, I ✪.
Pathologie externe	M. VAUTRIN, I ✪

Chargés de Cours complémentaires.

Clinique des maladies des vieillards	M. ETIENNE, I ✪, agrégé libre.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	M. L. SPILLMANN, A ✪, agrégé libre.
Accouchements	M. SCHUHL, I ✪, agrégé libre.
Clinique d'orthopédie (1)	M. FRŒLICH, I ✪, agrégé libre.
Clinique d'oto-rhino-laryngologie (1)	M. JACQUES, I ✪, agrégé libre.
Clinique des voies urinaires (1)	M. ANDRÉ, I ✪, agrégé libre.
Clinique des maladies mentales	M. PARIS, I ✪
Cours de médecine opératoire	M. MICHEL, A ✪, agrégé.
Thérapeutique et Matière médicale	M. ZILGIEN, I ✪, ag. lib., ch. du cours

Agrégés en exercice

MM. LAMBERT, I ✪.	MM. COLLIN, A ✪.	MM. BUSQUET.
RICHON, A ✪.	DUFOUR, A ✪.	LUCIEN, A ✪.
G. GROSS, A ✪.	SENCERT, A ✪.	BINET.
FRUHINSHOLZ, A ✪.	ROBERT, A ✪.	PERRIN.

Agrégés libres

MM. REMY, A ✪, FÉVRIER, O ✻, I ✪, ETIENNE, I ✪, ZILGIEN, I ✪, FRŒLICH, I ✪, SCHUHL, I ✪, JACQUES, I ✪, ANDRÉ, I ✪, MICHEL, A ✪, L. SPILLMANN, A ✪.

M. F. LAMBERT DES CILLEULS, ✻, Ⓜ, I ✪, Secrétaire.

(1) Fondation de l'Université.

La Faculté a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend ni les approuver ni les improuver.

A LA MÉMOIRE DE MES GRANDS PARENTS

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

En témoignage de ma profonde affection
et de mon infinie reconnaissance.

A TOUS MES PARENTS

ET AMIS

A mon Président de Thèse :

MONSIEUR LE PROFESSEUR SPILLMANN

PROFESSEUR DE CLINIQUE MÉDICALE

ASSOCIÉ NATIONAL DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

A MONSIEUR LE PROFESSEUR AGRÉGÉ PERRIN

AVANT-PROPOS

Arrivé au terme de nos études médicales, il nous est agréable de rendre un juste hommage à tous nos maîtres dans les hôpitaux.

Nous tenons à remercier tout d'abord M. le Professeur Spillmann qui nous fait le grand honneur de présider notre thèse. Nous n'oublierons jamais l'accueil qu'il a bien voulu nous faire dans son service, lorsque nous y avons fait fonctions d'interne. C'est à lui que nous devons une bonne partie de nos connaissances médicales.

Merci aussi à M. le Professeur Herrgott dont nous avons été l'externe et qui nous a initié dans l'art et la science des accouchements. Il nous fait aujourd'hui l'honneur de faire partie de notre Jury.

Nous n'aurons garde d'oublier M. le Doyen Gross qui nous a permis, grâce à de magistrales leçons, d'acquérir des notions précises de chirurgie.

Que M. le Professeur honoraire Bernheim reçoive ici, en souvenir de l'année d'externat passée dans son service,

un profond témoignage de gratitude pour son enseignement si particulièrement attrayant.

M. le Professeur agrégé Collin, le dévoué trésorier du « *Foyer Familial* » de Frouard, membre du *comité départemental de patronage des habitations à bon marché*, nous a bien aimablement fourni de nombreux renseignements concernant le sujet de notre travail. Nous l'en remercions sincèrement.

C'est à M. le Professeur agrégé Perrin que nous devons l'idée de ce modeste opuscule. Qu'il soit assuré de notre profonde reconnaissance, lui qui n'a ménagé ni son temps ni ses conseils pour nous venir en aide dans l'élaboration de cette thèse.

Merci à tous nos maîtres, à Messieurs les professeurs agrégés Frœlich, Étienne, Richon, Frühinsholz, G. Gross.

Nous adressons, enfin, tous nos vœux à nos camarades et en particulier au docteur Boulangier, avec qui nous avons eu les meilleures relations d'amitié.

CHAPITRE PREMIER

Considérations préliminaires.

Au cours de nos études médicales et en particulier pendant l'année où nous avons eu l'honneur de faire fonctions d'interne dans le service de M. le Professeur Spillmann, nous avons entendu bien souvent notre maître interroger les malades au sujet de leur condition sociale. Presque toujours, nous avons été tristement impressionné de leurs réponses concernant leur mode de vie, leurs ressources et surtout leur habitation. Et nous avons pu nous rendre compte de ce qui « fait si souvent le lit » de la tuberculose, des maladies contagieuses, de l'alcoolisme aussi ; nous avons vu quelle source inépuisable sont pour les statistiques de mortalité infantile, ces affreux taudis où l'air et la lumière sont si parcimonieusement distribués et auxquels le chef de famille, trouvant chez lui un intérieur triste et malodorant préférera le sinistre cabaret. Doulou-

reusement frappé par ces tableaux inoubliables, et persuadé que si, le plus souvent, la misère et la maladie sont entrées dans un foyer, c'est qu'elles y ont trouvé l'insalubrité, nous nous sommes proposé, sur les conseils de M. le professeur agrégé Perrin, d'étudier ici d'un peu plus près cette grave question de l'hygiène de l'habitation ouvrière à Nancy.

Ce modeste travail nous montrera donc d'abord le mal, ses causes et ses conséquences. Par de nombreuses et délicates enquêtes personnelles, nous avons pu en effet nous rendre compte combien sont multiples les causes qui empêchent la famille ouvrière de se constituer un foyer et combien il est difficile d'y faire observer les règles les plus élémentaires de l'hygiène lorsque la négligence du locataire vient se joindre à l'insouciance du propriétaire. Nous étudierons ensuite quels remèdes il convient d'apporter à cette situation critique. Nous verrons que philanthropes et hygiénistes ont rivalisé d'ardeur généreuse et désintéressée pour améliorer le foyer des familles ouvrières nancéiennes, en assurer la salubrité, répandre des notions d'hygiène dans le peuple. Quel beau et noble but que celui de chercher à créer à l'ouvrier un foyer gai et agréable qui le retient chez lui, de l'aider à bâtir au besoin des maisons, de lui louer tout au moins un appartement salubre ou d'assainir des immeubles pour y loger les familles nombreuses qu'on ne veut recevoir nulle part !

Les conclusions en seront faciles à déduire. Puisque nous sommes tous émus à la vue des conditions déplorables de l'habitation ouvrière à Nancy, ne nous rendons pas coupables d'indifférence vis-à-vis de ces questions capi-

tales ; favorisons, en nous montrant généreux, les belles œuvres d'assistance par l'habitation. Il faut que le dévouement des riches et celui des pauvres s'unissent dans un même effort et dans une même action.

CHAPITRE II

Le mal.

I. — État actuel du logement ouvrier à Nancy.

L'enquête sur l'habitation ouvrière publiée en 1908 par le Ministère du travail (1) nous fait connaître l'état actuel du logement ouvrier à Nancy. Il résulte de cette enquête que dans notre ville il existe 900 logements d'une seule pièce habitée par 3 personnes et plus ; 5.928 logements de 2 pièces, habitées par 4 personnes et plus ; 2.283 logements de 3 pièces habitées par 6 personnes et plus. D'une façon manifeste, ces chiffres, tristement éloquents, affirment l'insuffisance numérique des logements par rapport au chiffre toujours croissant de la population nancéienne.

(1) Recueil de documents sur la prévoyance sociale, réunis par le Ministère du Travail. Enquête sur l'habitation ouvrière. — Paris. Berger-Levrault, 1908, pp. 66-67.

D'un autre côté, il est pénible de constater une tendance nouvelle des ouvriers à quitter la périphérie pour revenir dans certains quartiers empoisonnés de Nancy, à cause de l'élévation exagérée des loyers dans les maisons insalubres qu'ils occupaient.

Le vieux Nancy est malheureusement privilégié au point de vue des quartiers insalubres. Sous le règne de Charles III, le terrain sur lequel repose la ville a été morcelé en tranches minces et profondes pour servir de bases à des constructions étroites à longs corridors obscurs prenant jour de temps en temps sur une cour de quelques mètres carrés de surface où viennent s'ouvrir trois étages de fenêtres. Maints exemples en existent encore, rue des Quatre-Églises en particulier, où nous n'avons pas constaté moins de trois petites cours l'une à la suite de l'autre en profondeur. Ces cours forment avec les hautes murailles percées de fenêtres de la bâtisse, de véritables puits où la lumière a de la peine à descendre et où toutes les mauvaises odeurs semblent s'être données rendez-vous. L'une de ces maisons mesure $5^{m}50$ de largeur sur la rue et 23 mètres en profondeur.

Ce sont surtout les quartiers à cheval sur la 4e et la 5e section, de l'église Saint-Sébastien à la Prison, avec maximum d'insalubrité dans les rues de la Hache, Clodion et Notre-Dame ; puis la Ville-Vieille et les rues adjacentes (7e section) les rues Ste-Anne et des Fabriques (1re section) la rue Dauphine (3e section) presque toute la partie comprise entre le canal et la Meurthe avec d'un côté la Prairie de Tomblaine et de l'autre ce grand rectangle s'étendant entre les deux cours d'eau de la rue du Faubourg Saint-Georges au pont de Malzéville (1re section). Mentionnons

encore une longue bande de maisons de la rue de Boudonville à la rue de la Colline et enfin un triangle de constructions ayant son sommet vers la porte de la Craffe et sa base allant de la rue Wayringe à l'octroi de la rue de Metz. Il faut cependant ajouter que ces derniers quartiers sont plus sains que les précédents : l'air y est plus pur et plus généreusement distribué qu'ailleurs. D'une façon générale, les maisons, quoique relativement peu élevées sont bâties dans des rues véritablement trop étroites et il suffit de passer une fois dans quelques-uns de ces quartiers pour en conserver un souvenir malodorant, ce qui tend à prouver que l'aération s'y fait d'une façon défectueuse. Mais ce qu'il faut surtout combattre, c'est le *surpeuplement*. Bertillon (1) appelle surpeuplé tout logement dans lequel le nombre des habitants dépasse du double le nombre des pièces. Nous allons pouvoir juger dans le chapitre qui va suivre de la fréquence de ce facteur d'insalubrité à Nancy. Ajoutons à cela les défauts d'aération et d'éclairage. (M. le professeur agrégé Collin dans son article intitulé : « Pièces sans fenêtres » a calculé que dans 50 villes de France, 7 0/0 des pièces composant les logements ouvriers n'ont pas de fenêtres et 7 0/0 également des travailleurs couchent dans ces pièces sans fenêtres) (2). Le cube d'air par habitant est inférieur aux taux exigé. N'oublions pas non plus les inconvénients provenant des modes de chauffage, des cours trop exiguës, d'escaliers obscurs, d'évacuation mauvaise des eaux et matières usées, toutes choses

(1) Bertillon. — Les logements à Paris, R. H. 1899.

(2) Prof. Remy-Collin. « Pièces sans fenêtres ». — *Chronique Sociale.* Déc. 1910.

visées cependant dans le règlement sanitaire de la ville de Nancy. La question si capitale de l'alimentation en eau potable et la suppression des bornes fontaines d'eau de Moselle occupent actuellement l'Administration municipale. Puisse-t-elle mettre rapidement ses projets a exécution et accroître le nombre insuffisant des 216 fontaines vertes à eau de source actuellement existantes.

II. — Enquêtes personnelles.

Pour ne pas être accusé de partialité, disons tout de suite que nos enquêtes ont été faites au hasard des entrées l'hôpital, à la clinique de M. le professeur Spillmann.

Pour nous faciliter la tâche et classer d'une facon plus méthodique les renseignements fournis, nous avons adopté un questionnaire comportant l'ordre suivant :

Famille X..., Rue X...

A. — *Composition de la famille.*

Père, âge, profession, santé.
Mère, âge, profession, santé.
Enfants vivants.
Enfants morts.
Autres personnes cohabitantes.

B. — *Ressources de la famille.*

Salaire du père.
Salaire de la mère.
Salaire des enfants.
Autres ressources, gratifications, secours.

C. — *Hygiène du logement.*

Coût du loyer.
Étage, cours et jardins.
Nombre de pièces au total.
Détail des pièces occupées. Chambres avec fenêtres, chambres borgnes, cabinets et alcôves.
Cube d'air par habitant (règlement municipal : 14 mc.).
Surface utilisable.
Dimensions des cours.
Escaliers et W.-C.
Chauffage de l'appartement.
Animaux.
Alimentation en eau potable.
Évacuation des eaux ménagères.
Nombre des locataires de la maison. État de santé général.
Renseignements généraux sur les locataires précédents.
Réparations effectuées.

ENQUETE I

Famille F..., rue de la Hache.

A. — Père, 47 ans, plâtrier. Bronchite chronique.

Mère, 38 ans, ménagère. Convalescente de broncho-pneumonie.

Enfants vivants : 7 (de 19 ans 1/2 à 8 mois).

Enfants morts : 2 (un à 3 ans de méningite tuberculeuse, l'autre mort-né).

Personnes cohabitantes : néant.

Nombre total des habitants : 9.

B. — Salaire du père : 5 fr. (chômage en hiver).

Salaire de l'aîné des enfants : 3 fr. 50.

Salaire du quatrième : 1 fr.

Secours du Bureau de Bienfaisance : 10 fr. par mois depuis la naissance du dernier enfant, 12 livres de pain tous les vendredis. 50 kilogs de houille tous les quinze jours.

C. — Loyer mensuel : 19 fr.

Nombre d'étages de la maison (y compris grenier) : 4.

Cour : 20 mq sur laquelle prennent jour 3 étages.

Logement habité situé au 3e étage sur la rue, composé de deux pièces dont : une chambre à coucher sur la rue (43 mc 54), avec deux fenêtres d'une surface totale de 2 mq 52, une cuisine en arrière de la précédente cubant 25 mc 72, avec un jour de souffrance.

Surface du logement : 27 mq 95.

Cube d'air par habitant : 7 mc 91.

Escalier en pierre puis en bois, bien éclairé.

W. C. unique pour la maison, dans la cour, bien entretenu.

Chauffage au coke (1 cheminée, 1 poêle).

Animaux : 1 chat, 3 canaris.

Eau de Moselle à chaque étage. Une fontaine verte (eau de source) tout près de la maison (inutilisée).

Evacuation normale des eaux ménagères.

Nombre de locataires (grandes personnes et enfants) : 38.

Locataire précédent inconnu. Réparations effectuées par le père.

ENQUETE II

Famille M..., même rue, 2e étage.

Seuls renseignements connus :

Père et mère. Salaire du père : 4 fr.

3 enfants (10, 2 ans).

Une pièce prenant jour sur la cour : 45 mc 28 ; fenêtre : 1 mq 65. Un petit cabinet pour débarras.

Cube d'air par habitant : 9 mc 56.

Surface du logement : 22 mq.

Vue directe prise dans l'axe de la baie d'aération et d'éclairage : 4 m. 25.

Loyer mensuel : 15 fr. Nombre total des habitants : 5.

ENQUETE III

Famille H..., rue du Crosne.

A. — Père, 39 ans, terrassier. Bien portant (éthylique).

Mère, 35 ans, ménagère. Bacillaire.

Enfants vivants : 3 filles (11, 9, 5 ans).

Enfants morts : 3 garçons (morts en jeune âge).

Avortements : 3.

B. — Salaire du père : 5 fr. (chômage en hiver).

Secours : néant (habite Nancy depuis six mois).

C. — Loyer mensuel : 18 fr.

Logement situé au rez-de-chaussée sur une grande cour et sur la rue, composé de :

Une pièce à tout faire : 50 mc 2. Une fenêtre : 2 mq.

Alcôve.

Surface du logement : 25 mq 10.

Cube d'air par habitant : 10 mc 04.

2 W. C. au rez-de-chaussée.

Eau de Moselle. Fontaine d'eau potable située trop loin.

Dans la maison, 17 ménages avec enfants.

ENQUETE IV

Famille B..., rue du Ruisseau.

A. — Père, 35 ans, manœuvre. Bien portant.

Mère, 35 ans, ménagère. Bacillaire.

Enfants vivants : 4 (13, 6, 2 ans, 4 mois). Bien portants.

Enfant mort : 1 (23 mois).

B. — Salaire du père : 3 fr.

Secours en nature du Bureau de Bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 15 fr.

Logement situé au rez-de-chaussée sur la rue, composé de deux pièces : une grande pièce : 34 mc ; fenêtre ordinaire. Une cuisine : 16 mc ; petite fenêtre. Un petit cabinet à débarras.

Cube d'air par habitant : 8 mc 33.

Surface du logement : 24 mq 50.

2 W. C. dans la cour.

Eau de Moselle.

Dans la maison, 18 locataires plus le propriétaire.

Ecoulement normal des eaux ménagères.

ENQUETE V

Famille G..., rue de la Liberté.

A. — Père, 33 ans, jardinier. Bien portant.

Mère, 29 ans, ménagère.

Enfants vivants : 2 (4, 2 ans).

Avortement : 1.

B. — Salaire du père : 4 fr.

Secours du Bureau de Bienfaisance : bons de lait.

C. — Loyer mensuel : 19 fr.

Logement au rez-de-chaussée donnant sur un grand jardin situé derrière la maison, composé de :

Une chambre à coucher : 23 mc 70 ; une fenêtre ordinaire : 1 mq 41. Une cuisine : 22 mc ; une fenêtre plus petite.

Cube d'air par habitant : 11 mc 42.

Surface du logement : 20 mq 25.

2 W. C. bien entretenus.

Chauffage au bois (cheminée).

Eau à chaque étage.

Fonctionnement normal de l'évier.

Locataire précédent : bacillaire (?)

ENQUETE VI

Famille S..., rue Mollevaut.

A. — Père, 38 ans, mineur. Bien portant.

Mère, 37 ans, ménagère. Bien portante.

Enfants vivants : 8 (17 ans, 2 ans). Bien portants sauf un (bacillaire).

Enfant mort : 1 (scarlatine et néphrite).

B. — Salaire du père : 3 fr.

Secours du Bureau de Bienfaisance : bons de pain.

C. — Loyer mensuel : 16 fr.

Logement humide situé au premier étage sur un jardin et composé de :

Une cuisine servant de chambre à coucher pour 6 personnes, cubant 35 mc 10, avec une fenêtre de 1 mq 40. Une chambre à coucher pour 4 personnes : 25 mc 63, avec une fenêtre de même surface.

Cube d'air par habitant : 6 mc 07.

Surface du logement : 22 mq 75.

Escalier en bois, éclairé.

Chauffage à la houille.

Un chat.

Un seul W. C. bien entretenu.

Alimentation en eau potable au moyen d'une fontaine verte.

Evacuation défectueuse des eaux ménagères. Mauvaises odeurs.

Dans la maison, 27 locataires (parmi eux quelques enfants envoyés à l'hospice Thierry, à Maxéville).

Réparations effectuées en suffisance (blanchiment, peintures).

ENQUETE VII

Famille N..., rue de la Hache.

A. — Père, 42 ans, menuisier. Bacillaire (à l'hôpital civil).

Mère, 38 ans, fait des ménages. Bien portante.

Enfants vivants : 4 (15, 10, 6 ans, 3 mois).

B. — Salaire du père : 3 à 4 fr.

Salaire de la mère : 2 fr.

Secours du Bureau de Bienfaisance : 10 fr. par mois.

C. — Loyer mensuel : 15 fr.

Logement situé au 3e étage sur la rue, comprenant :

Une seule pièce cubant 55 mc 50, avec une fenêtre de 1 mq 80.

Cube d'air par habitant : 9 mc 25.

Surface du logement : 30 mq.

Escalier y accédant obscur, éclairé la nuit par des veilleuses.

2 W. C. bien entretenus.

3 cours dans la maison (21 mq, 20 mq 50, 17 mq 90).

Chauffage à la houille.

Alimentation en eau de Moselle.

Fonctionnement normal de l'évier.

ENQUETE VIII

Famille T..., rue du Docteur-Grandjean.

A. — Père, 40 ans, manœuvre à la Pépinière. Bacillaire.

Mère, 37 ans, ouvrière en perles. Bien portante.

Enfants vivants : 4 (9 1/2, 7, 6 ans, 20 mois). Bien portants.

B. — Salaire du père : 4 fr.

Salaire de la mère : 2 fr.

Secours du Bureau de Bienfaisance : bons de vivres.

C. — Loyer mensuel : 21 fr.

Logement situé au rez-de-chaussée, composé de :

Une chambre à coucher sur la rue exposée à l'Est, cubant 35 mc. Une cuisine sur le jardin, exposée à l'Ouest, de mêmes dimensions. Une fenêtre ordinaire par pièce.

Cube d'air par habitant : 11 mc 66.

Surface du logement : 28 mq.

W. C. unique sous la cage de l'escalier.

Dans la maison, 4 ménages, comprenant 20 personnes.

Chauffage à la houille.

Eau de puits. Fontaine verte située trop loin.

Evacuation défectueuse des eaux ménagères.

Réparations suffisantes au moment de l'entrée en jouissance du locataire actuel.

ENQUETE IX

Famille M..., rue des Ponts.

A. — Père, 32 ans, cordonnier. Bacillaire, ancien paludéen.

Mère, 29 ans, brodeuse.

Enfants vivants : 2 (8, 3 ans). Bien portants.

B. — Salaire du père : 5 à 6 fr.

Salaire de la mère : 2 fr.

Secours en espèces du Bureau de Bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 15 fr.

Logement situé au rez-de-chaussée sur une cour de 12 mq, composé de :

Une pièce, seule habitable, avec fenêtre de 1 mq 40, cubant 27 mc, avec alcôve. Une cuisine avec évier et œil de bœuf, cubant 5 mc 40.

Surface du logement : 18 mq.

Cube d'air par habitant : 8 mc 10.

Escalier en bois, mal éclairé.

2 W. C. bien entretenus dans la cour.

Chauffage au coke (logement très humide).

Eau de Moselle à tous les étages.

Gaz.

Bon fonctionnement de la pierre à eau.

Réparations nulles.

Nombre de locataires : 17.

ENQUETE X

Famille S..., rue Wayringe.
A. — Père, 40 ans, manœuvre. Bien portant
Mère, 34 ans, ménagère Bien portante.
Enfants vivants : 3.
Enfant mort : 1.
B. — Salaire du père : 3 fr. 50.
Salaire de la mère : 2 fr.
Salaire du fils aîné : 2 fr.
Bons du Bureau de Bienfaisance.
C. — Coût du loyer : 18 fr.
Logement situé au 1er étage sur la rue, composé de :
Une pièce avec alcôve et fenêtre de 1 mq 2, cubant 25 mc 3.
Une cuisine avec pierre à eau, cubant 20 mc 4.
Surface du logement : 21 mq.
Cube d'air par habitant : 9 mc 14.
Escalier obscur.
1 W. C. dans la cour. Evacuation normale des eaux usées.
Chauffage du logement à la houille.
Borne-fontaine verte tout près de la maison.
Nombre de locataires dans la maison : 24.

ENQUETE XI

Famille R..., rue Mollevaut.
A. — Père, 35 ans, terrassier.
Mère, 29 ans, brodeuse. Bacillaire.
Enfants vivants : 2.

B. — Salaire du père : 4 fr.

Salaire de la mère : 1 fr. 50.

C. — Loyer mensuel : 16 fr.

Logement situé au rez-de-chaussée sur un jardin, comprenant :

Une grande pièce avec deux fenêtres de 1 mq 5 et cubant 28 mc 2.

Une petite cuisine avec évier et petite fenêtre cubant 12 mc 9.

Surface du logement : 18 mq.

Cube d'air par habitant : 10 mc 03.

2 W. C. à peu près entretenus proprement, dans le jardin.

Une cheminée dans la grande pièce.

Eau de Moselle à tous les étages.

Fonctionnement suffisant de la pierre à eau.

21 locataires dans l'immeuble.

ENQUETE XII

Famille P..., rue de la Hache.

A. — Père, 38 ans, forgeron. Bronchite chronique.

Mère, 36 ans, ouvrière en chapeaux.

Enfants : 4, bien portants.

B. — Salaire du père : 4 fr. 50.

Salaire du fils aîné : 2 fr.

C. — Loyer mensuel : 19 fr.

Logement situé au 3e étage, sur une cour de 21 mq, comprenant une pièce servant de chambre à coucher, pourvue d'une fenêtre de 1 mq 40 et cubant 29 mc 4, une cuisine servent en même temps de chambre à coucher avec une petite fenêtre et cubant 17 mc 1.

Surface du logement : 22 mq.

Cube d'air par habitant : 7 mc 75.
Escalier assez bien éclairé.
2 W. C. dans la cour, bien entretenus.
Chauffage au coke.
Eau de Moselle à chaque étage.
Evacuation défectueuse des eaux usagées.
33 locataires dans la maison.
Aucune réparation effectuée.

ENQUETE XIII

Famille R..., rue Clodion.
A. — Père 42 ans, ouvrier cordonnier.
Mère, 39 ans, sans profession.
Enfants vivants : 2.
Enfants morts : 3.
B. — Salaire du père : 3 fr. 75.
Salaire du fils aîné : 2 fr. 50.
Secours du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 17 fr.
Logement situé au 3e étage, sur la rue, composé de : une grande cuisine avec deux lits, et une fenêtre de 1 mq 50, cubant 38 mc 10 ; un petit cabinet pour débarras avec un œil de bœuf.
Surface du logement : 19 mq 2.
Cube d'air par habitant : 9 mc 52.
Escalier noir et mal entretenu.
W. C. au nombre de deux, mal entretenus.
Chauffage au coke.
Eau de puits dans la maison.
29 locataires.

ENQUETE XIV

Famille S..., rue Clodion.
A. — Père, menuisier, 40 ans. Bien portant.
Mère, fait des ménages, 35 ans. Bien portante.
Enfants : 5 (deux bacillaires).
B. — Salaire du père : 4 fr. 50.
Salaire de la mère : 1 fr. 50.
Secours du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 14 fr.
Logement situé au 2e étage, sur la rue, comprenant :
Une pièce avec deux fenêtres de 1 mq 8, cubant 35 mc 2.
Une cuisine avec un lit et une fenêtre, cubant 18 mc 5.
Surface du logement : 26 mq.
Cube d'air par habitant : 7 mc 67.
Escalier relativement éclairé.
2 W. C. pour toute la maison, entretenus convenablement.
Chauffage à la houille.
Eau employée : eau de Moselle.
Evacuation relativement bonne des eaux ménagères.
33 locataires dans la maison.

ENQUETE XV

Famille A..., rue du Ruisseau.
A. — Père, 38 ans, déménageur, ancien colonial.
Mère, 37 ans, sans profession.
Enfant vivant : 1 (10 ans).

Enfants morts : 2.
B. — Salaire du père : 4 fr. à 4 fr. 50.
Bons en nature du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 13 fr.
Logement situé au 1er étage, sur la rue, comprenant :
Une seule pièce avec grande fenêtre, cubant 30 mc 5.
Surface du logement : 12 mq 2.
Cube d'air par habitant : 10 mc 1.
Escalier en bois peu commode et mal éclairé.
1 W. C. dans la cour.
Chauffage au bois, au moyen d'une cheminée.
Une fontaine à eau potable à quelques mètres (non utilisée).
Evacuation normale des eaux usées.
18 locataires dans la maison.

ENQUETE XVI

Famille L..., rue Laflize.
A. — Père, 43 ans, manœuvre. Convalescent de fièvre continue.
Mère : 40 ans, sans profession.
Enfants vivants : 5 (dont un marié).
Enfant mort : 1.
B. — Salaire du père : 4 fr.
Salaire d'un des fils : 0 fr. 75.
Salaire d'un autre : 0 fr. 25.
Secours du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 12 fr.
Logement situé sur une cour, dans une maison construite en bois, comprenant :

Une pièce au rez-de-chaussée servant de cuisine avec une fenêtre cubant 24 mc.

Une autre au premier étage, avec une fenêtre, et cubant 23 mc.

Surface du logement : 23 mq.

Cube d'air par habitant : 6 mc 35.

W. C. bien entretenu.

Chauffage à la houille.

Eau de Moselle.

Evacuation normale des eaux usées.

ENQUETE XVII

Famille M..., rue Clodion.

A. — Père, 40 ans, chanteur ambulant. Bacillaire.

Mère : n'habite pas avec lui.

Enfants vivants : 3 (2 seulement habitent avec le père).

B. — Salaire du père : 2 fr.

Salaire du fils : 1 fr. 50.

C. — Loyer hebdomadaire : 5 fr.

Logement *garni* au rez-de-chaussée, sur la cour, composé de : une pièce, avec une grande fenêtre, et cubant 36 mc 5.

Surface de la pièce : 17 mq.

Cube d'air par habitant : 12 mc 17.

1 W. C. bien entretenu dans la maison.

Chauffage au coke.

Eau d'une fontaine verte, située non loin de la maison.

40 locataires dans la maison.

ENQUETE XVIII

Famille M..., rue de la Primatiale.

A. — Père, 34 ans, camelot. Bacillaire.

Mère, 32 ans, brocanteuse. Bien portante.

Enfants vivants : 4.

B. — Salaire du père : variable (en raison de l'instabilité de la profession).

Salaire de la mère : variable.

C. — Loyer mensuel : 15 fr.

Logement *garni*, situé au 4e étage, sous les combles, composé de : une pièce avec deux tabatières, cubant 24 mc (le plafond étant en pente, le locataire doit se baisser pour ouvrir les lucarnes).

Surface du logement : 13 mq.

Cube d'air par habitant : 4 mc.

Escalier très obscur.

1 W. C. dans la maison.

Chauffage à la houille.

ENQUETE XIX

Famille F..., rue Sainte-Anne.

A. — Père, 44 ans, manœuvre. Bien portant.

Mère, 40 ans, ménagère. Bien portante.

Enfants vivants : 4.

Enfant mort : 1 (méningite).

B. — Salaire du père : 4 fr.

Salaire du fils aîné : 1 fr. 50.

Secours en nature du Bureau de bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 14 fr.

Logement situé sur la cour et comprenant :

Une pièce, avec deux lits, servant de cuisine, avec une fenêtre de 1 mq 3, et cubant 24 mc 6.

Une pièce avec un lit et une alcôve, une petite fenêtre, cubant 20 mc 3.

Surface du logement : 22 mq 5.

Cube d'air par habitant : 7 mc 5.

2 W. C. dans la cour.

Chauffage du logement au coke ou à la houille.

ENQUETE XX

Famille L..., rue Jeannot.

A. — Père, 34 ans, menuisier. Bacillaire.

Mère, 30 ans, fait des ménages. Bien portante.

Enfants vivants : 2.

B. — Salaire du père : 4 fr. 50.

Salaire de la mère : 1 fr. 50.

Secours du Bureau de bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 18 fr.

Logement situé au 2e étage, sur la rue, composé de :

Une grande pièce servant de chambre à coucher, avec deux fenêtres ordinaires, et cubant : 28 mc 90.

Une petite cuisine, avec évier et petite fenêtre sur la cour, cubant 15 mc 6.

Surface du logement : 20 mq 2.

Cubage par habitant : 11 mc 125.

Escalier suffisamment éclairé et aéré.

2 W. C. dans la cour, bien entretenus.

Chauffage du logement au coke.
Evacuation satisfaisante des eaux usées.
Un chat, deux canaris.
25 locataires dans la maison.

ENQUETE XXI

Famille T..., rue Dauphine.
A. — Père, 42 ans, tonnelier. Bien portant.
Mère, 39 ans, brodeuse. Bien portante.
Enfant vivant : 1.
B. — Salaire du père : 4 fr.
Salaire de la mère : 1 fr. 50.
Secours du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 20 fr.
Logement situé au rez-de-chaussée sur la rue, composé de :
Une grande pièce, servant de chambre à coucher et de cuisine, avec évier et fenêtre de 1 mq 40, cubant 35 mc 45.
Surface du logement : 16 mq.
Cube d'air par habitant : 11 mc 81.
2 W. C. dans la maison.
Chauffage du logement au coke.
20 locataires dans la maison.

ENQUETE XXII

Famille P..., rue Wayringe.
A. — Père, 38 ans, cordonnier. Bien portant.
Mère, 38 ans, ouvrière en chaussures. Bien portante. (Divorcés).

Enfants vivants : 2 (15 et 9 ans).
Enfants morts : 4.
B. — Salaire du père : inconnu.
Salaire de la mère : inconnu.
Salaire de la fille aînée : 13 fr. par semaine.
C. — Loyer mensuel : 10 fr.
Logement situé au 1er étage sur la cour, composé de :
Une chambre à coucher servant de cuisine avec une fenêtre ordinaire, cubant 30 mc 3.
Un petit cabinet avec fenêtre sur l'escalier, servant de débarras, cubant 10 mc.
Surface du logement : 21 mq 4.
Cube d'air par habitant (au nombre de 3) : 10 mc 1.
Escalier bien éclairé.
1 W. C. dans la cour, bien entretenu.
Chauffage au coke et à la houille.
Evacuation normale des eaux usées.
20 locataires dans la maison.

ENQUETE XXIII

Famille P..., rue du Docteur-Grandjean.
A. — Père, 36 ans, ouvrier peintre. Bacillaire.
Mère, 37 ans, tailleuse. Bien portante.
Enfants vivants : 2 (12 et 6 ans).
Enfant mort : 1.
B. — Salaire du père : 6 fr. 50.
Salaire de la mère : 1 fr. 50.
C. — Loyer mensuel : 22 fr.
Logement au 1er étage sur la rue, composé de :
Une pièce avec une fenêtre ordinaire, cubant 30 mc.
Une cuisine cubant 20 mc.

Surface du logement : 20 mq.

Cube d'air par habitant : 12 mc 2.

Escalier obscur et mal aéré.

3 W. C. dans la cour, bien entretenus.

Chauffage au coke.

Pas de pierre à eau, l'évacuation s'effectue au moyen d'un seau.

18 locataires.

ENQUETE XXIV

Famille S..., rue Clodion.

A. — Père, 29 ans, journalier.

Mère, 27 ans, ouvrière en chaussures.

Enfants vivants : 2.

Enfant mort-né : 1.

B. — Salaire du père : 3 fr. 50.

Salaire de la mère : 2 fr.

Secours du Bureau de bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 15 fr.

Logement situé au 1er étage sur la cour, comprenant :

Une grande cuisine avec deux lits, un évier, une fenêtre ordinaire et cubant 28 mc 90.

Une petite chambre avec fenêtre sur la cour, cubant 15 mc 40.

Surface du logement : 20 mq.

Cube d'air par habitant : 11 mc.

Escalier obscur et mal ventilé.

2 W. C. dans la cour, bien entretenus.

Chauffage du logement à la houille.

Evacuation satisfaisante des eaux usées.

27 locataires.
Eau de Moselle.

ENQUETE XXV

Famille G..., rue Notre-Dame.
A. — Père, 41 ans, journalier. Bronchite chronique.
Mère, 41 ans, ménagère. Bien portante.
Enfants vivants : 3.
Enfants morts : 3.
B. — Salaire du père : 3 fr.
Salaire de la mère : 1 fr. 50.
Salaire du fils aîné : 2 fr.
Secours du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 15 fr.
Logement situé au 2e étage sur la rue, comprenant :
Une pièce, chambre à coucher, avec deux lits et deux fenêtres, cubant 34 mc 80.
Une petite cuisine avec un lit et une petite fenêtre sur l'escalier, cubant 18 mc 50.
Surface du logement : 24 mq 30.
Cube d'air par habitant : 10 mc 66.
Escalier sombre et incommode.
3 W. C. dans une petite cour de 25 mq.
Chauffage du logement à la houille.
Evacuation relativement bonne des eaux ménagères.
Eau de Moselle.
28 locataires.

ENQUETE XXVI

Famille N..., rue du Ruisseau.
A. — Père, 49 ans, manœuvre. Bien portant.
Mère, 45 ans, ménagère. Bien portante.
Enfants vivants : 2.
Enfants morts : 4.
B. — Salaire du père : 4 fr.
Salaire de la mère : 1 fr. 50.
Salaire du fils aîné : 2 fr.
Secours du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 18 fr.
Logement situé au 1er étage sur la cour, comprenant :
Une pièce avec deux fenêtres de 1 mq 80 et cubant 38 mc 70.
Une cuisine avec un lit, un évier, cubant 17 mc 40.
Surface du logement : 26 mq.
Cube d'air par habitant : 14 mc.
Escalier mal éclairé et aéré.
2 W. C. dans la cour, assez mal entretenus.
Evacuation normale des eaux ménagères.
Eau potable.
29 locataires.

ENQUETE XXVII

Famille R..., rue de la Hache.
A. — Père, 40 ans, terrassier. Bien portant.
Mère, 36 ans, ménagère.
Enfants vivants : 2.

Enfant mort : 1.

B. — Salaire du père : 4 fr.

Secours du Bureau de bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 18 fr.

Logement situé sur la cour, au 1er étage, comprenant :

Une grande pièce servant de chambre à coucher avec une fenêtre et cubant 33 mc 50.

Une cuisine avec un regard et un évier, cubant 18 mc 40.

Surface totale du logement : 24 mq 20.

Cube d'air par habitant : 13 mc.

Escalier mal éclairé.

2 W. C. dans la cour.

38 locataires dans la maison.

Eau de Moselle.

ENQUETE XXVIII

Famille N..., rue Notre-Dame.

A. — Père, 38 ans, manœuvre.

Mère, 36 ans, ouvrière en chaussures.

Enfants vivants : 2.

B. — Salaire du père : 4 fr.

Salaire de la mère : 2 fr. 50.

Secours du Bureau de bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 19 fr.

Logement situé au 2e étage sur la rue, composé de :

Une cuisine servant de chambre à coucher avec une fenêtre ordinaire, cubant 30 mc 45.

Une chambre plus petite avec un lit et une fenêtre sur l'escalier, cubant 19 mc.

Surface du logement : 26 mq.

Cube d'air par habitant : 13 mc 15.

Escalier bien entretenu, mais incommode et obscur.
2 W. C. dans la cour.
Évacuation normale des eaux ménagères.
Eau de Moselle.
32 locataires dans la maison.

ENQUETE XXIX

Famille P..., rue de la Liberté.
A. — Père, 35 ans, jardinier.
Mère, 28 ans, ménagère.
Enfant vivant : 1.
B. — Salaire du père : 4 fr.
Secours du Bureau de bienfaisance.
C. — Loyer mensuel : 17 fr.
Logement composé d'une pièce sur la rue, au 1er étage, avec fenêtre, et cubant 27 mc 52 et d'un petit cabinet avec alcôve, cubant 10 mc 4.
Surface totale du logement : 18 mq.
Cube d'air par habitant : 12 mc 6.
Escalier bien éclairé.
2 W. C. dans la cour.
Evacuation normale des eaux ménagères.
Eau à chaque étage.
Chauffage au coke.

ENQUETE XXX

Famille T..., rue des Ponts.
A. — Père, 34 ans, tailleur d'habits.
Mère, 29 ans, sans profession.

Enfants vivants : 2.

B. — Salaire du père : 5 fr.

Secours du Bureau de bienfaisance.

C. — Loyer mensuel : 20 fr.

Logement situé au rez-de-chaussée, en contre-bas, sur la rue, composé de :

Une pièce avec une fenêtre de 1 mq 80 et cubant 25 mc 40.

Une cuisine avec fenêtre sur la cour, cubant 19 mc.

Un petit cabinet pour débarras, cubant 10 mc.

Surface du logement : 26 mq.

Cube d'air par habitant : 13 mc 5.

2 W. C. dans la cour.

Chauffage à la houille.

25 locataires dans la maison.

Conclusions de ces enquêtes

Il est facile de constater, comme nous le faisions remarquer déjà plus haut, que le principal défaut du logement ouvrier, c'est le surpeuplement. Nous y voyons par exemple deux pièces abritant neuf personnes et, par ailleurs, une seule chambre logeant six habitants. Il s'ensuit que le cube d'air devient infime par habitant et surtout inférieur au taux minimum exigé par le règlement municipal. Dans l'enquête XVIII, ce cube individuel tombe à 4 mc. Presque partout aussi les escaliers sont obscurs, incommodes ou mal aérés, les W.-C. sont insuffisants en nombre et parfois mal entretenus ; le chauffage laisse à désirer, l'aération est défectueuse à cause du

nombre de fenêtres insuffisant. L'eau de Moselle est généralement la seule employée pour tous les usages. L'évacuation des eaux ménagères laisse quelquefois à désirer. Les réparations effectuées par le propriétaire au moment de l'entrée en jouissance du locataire sont souvent nulles.

III. -- Conséquences de cet état défectueux.

Au premier rang de ces conséquences, apparaît celle qui doit nous préoccuper particulièrement, nous, médecins, c'est la propagation des maladies contagieuses, l'éclosion de certaines d'entre elles, favorisées par le logement insalubre et surtout celui des grandes agglomérations urbaines. Et parmi ces affections, il en est une qui frappe fatalement et décime journellement la famille ouvrière, c'est la tuberculose. Nancy occupe en France le quatrième rang, avec une mortalité de 3.81 pour 1.000. Dans les Congrès internationaux, cette question a toujours été à l'ordre du jour, car dans le problème de la lutte préventive et curative contre la bacillose, trois points sont définitivement acquis :

1° Le logement insalubre ou surpeuplé est un des facteurs les plus actifs de l'évolution tuberculeuse ; c'est un pourvoyeur de la tuberculose au même titre que le débit d'alcool.

2° L'amélioration des mauvais logements est un moyen efficace de cure de la tuberculose.

3° L'amélioration des habitations populaires est regardée comme le procédé idéal de défense contre la propagation du bacille de Koch.

L'action de l'habitation sur l'étiologie et la propagation de la tuberculose s'exerce de deux manières :

1° Directement, par l'absence de *lumière*, en permettant la conservation presque indéfinie du bacille dans les logements infectés par le séjour d'un tuberculeux.

2° Indirectement, par toutes dispositions défectueuses qui anémient l'organisme humain et le mettent dans un état de *moindre résistance* et tout particulièrement grâce à la mauvaise installation des appareils de chauffage.

Les travaux de Koch, Grancher, Brouardel, ont démontré en effet que le bacille de Koch est détruit par une exposition à la lumière solaire et qu'au contraire dans l'obscurité il conserve indéfiniment sa virulence. Voilà pourquoi M. A. Rey, au Congrès international de la tuberculose en 1905, insiste avec raison sur l'importance de la distribution de la lumière dans nos habitations urbaines, dans nos rues, dans nos cours, dans nos chambres habitées. Ce que nous voyons dans les villes, nous le constatons également dans les campagnes. Les départements bretons sont décimés par la tuberculose ; mais, quoi d'étonnant si nous songeons que cette population persiste à coucher dans des lits enfouis dans des sortes de niches, d'armoires hermétiquement closes, d'où le bacille de Koch, une fois dans la place, refuse obstinément de disparaître.

L'*intoxication oxy-carbonée*, empoisonnement inconscient dû à l'établissement défectueux des appareils de

chauffe, crée une anémie prédisposante, à souhait, à l'infection tuberculeuse.

Il n'est pas jusqu'au lavage du linge dans l'habitation ouvrière qui n'intervienne aussi comme un facteur de tuberculose, en maintenant dans les logements une humidité dangereuse. Tout le monde a vu « dans les maisons, tout ce linge pendu à travers les chambres au-dessus des lits, au-dessus des berceaux d'enfants (1) ». Nous verrons tout à l'heure que certaine société d'habitations a compris la nécessité d'établir, à côté des logements ouvriers, des buanderies bien éclairées et ventilées et des séchoirs à air libre.

Ajoutons à cela que le tuberculeux va, vient, vaque à ses occupations habituelles ; et pendant ce temps, dans toutes les parties de son logement, partout où il passe et séjourne, il tousse et crache, sème des bacilles par millions. Si nous consultons le tableau récapitulatif des causes de décès publié par l'Annuaire statistique et démographique de la ville de Nancy, nous constatons que le nombre des tuberculoses pulmonaires seules croît d'une façon à peu près progressive et que précisément les centres producteurs sont superposables aux quartiers insalubres énumérés plus haut (2).

Parmi les autres maladies contagieuses, susceptibles d'éclore ou de se propager au sein des logements insalubres, citons toutes les fièvres éruptives et surtout la scarlatine, la rougeole, la varicelle et parmi les maladies

(1) A. Rey. — *Congrès international de tuberculose*, 1905.

(2) Annuaire statistique et démographique (Nancy, 1910). Relevé topographique des décès dus à la tuberculose.

infectieuses propres à l'homme, le rhumatisme articulaire aigu favorisé par l'humidité, la grippe, la fièvre typhoïde, les oreillons, la diphtérie.

Ajoutons deux mots qui justifieront la présence d'un point particulier du questionnaire lu plus haut, à savoir nos recherches concernant les animaux domestiques, hôtes habituels de nos appartements, et souvent des logements ouvriers. Le docteur Henri Letourneur écrit dans la *Revue moderne de médecine et de chirurgie :* « Tous les chiens, depuis le lévrier aux allures aristocratiques, jusqu'au « cabot » errant des rues, tous ces chats, depuis les angoras chéris des vieilles filles jusqu'aux chats de gouttière, et aussi les perroquets, les canaris et tous les oiseaux domestiques, sont les commensaux ordinaires de nos appartements ; ils vivent notre vie de tous les jours ; ils sont exposés à contracter les maladies transmissibles à l'homme et leur présence est un danger pour notre santé. » Danger d'autant plus grand chez l'ouvrier où la propreté est souvent douteuse, du moins chez quelques uns, et dont les enfants jouent perpétuellement avec les chiens, les chats, se laissant lécher par eux, les laissant rouler partout et dormir dans les lits. Il y a lieu de signaler comme maladies transmissibles, les affections cutanées parasitaires, gale, favus, teigne tonsurante, l'échinococose, la diphtérie aviaire, la psittacose et aussi la tuberculose.

L'influence du logement sur le développement des enfants est indéniable : nous en donnerons pour preuve un rapport publié par le *Bureau d'éducation d'Ecosse* concernant l'état physique des enfants fréquentant les écoles publiques de Glascow pendant l'année scolaire 1905-06.

L'enquête a porté sur 72.857 enfants.

Parmi ces enfants, 8 0/0 vivaient dans un logement d'une seule chambre ; 58 0/0 dans un logement de deux chambres ; 24 0/0 dans un logement de trois chambres ; 10 0/0 dans un logement de plus de trois chambres.

Ce rapport montre en outre que, pour des enfants du même âge, le poids et la hauteur de chacun s'élèvent en même temps que le nombre des pièces du logement.

A côté de ces conséquences physiques que nous venons d'énumérer, le logement insalubre comporte aussi de fâcheuses conséquences morales, frappant l'individu et la société tout entière. En premier lieu, c'est la promiscuité, l'impudique promiscuité, qui permet que le père révèle trop tôt et inconsciemment, à ses enfants, à ses filles, grâce au voisinage immédiat du lit conjugal, les secrets de la génération ; la promiscuité qui veut que les enfants, même d'un sexe différent, partagent la même couche. Il est facile de concevoir combien cet état de choses favorise la prostitution avec tout son cortège de misères et nous assistons alors à une véritable dislocation de la famille : le père qui s'éloigne de plus en plus du foyer familial, pour passer ses journées et aussi quelquefois ses soirées au cabaret, la mère qui, lasse de travailler honnêtement, cherche souvent aussi dans l'ivresse, une atténuation à sa misère ; les filles qui vont grossir les rangs des prostituées, les fils qui grandissent en suivant l'exemple de leurs parents, fervents habitués des bouges où fermente cette haine de la société qui conduit à l'anarchie et au crime !

IV. — Causes favorisantes.

« Toute spéculation sur la misère est condamnable et la location des logements insalubres doit être considérée par l'opinion et les pouvoirs publics comme un commerce illicite et attentatoire à la santé et à la moralité du peuple (1). »

Si, maintenant, nous cherchons quelles sont les causes de cet état désastreux du logement ouvrier à Nancy, nous voyons qu'elles se répartissent en deux groupes principaux : nous avons des *causes générales* et des *causes locales.*

Parmi les premières les unes sont imputables au *propriétaire,* les autres au *locataire* lui-même. La négligence de celui-ci dépasse même, quelquefois, l'insouciance de celui-là et son manque d'humanité. A Nancy, comme ailleurs, personne ne tient à loger des familles nombreuses par crainte du bruit et des dégradations ; on n'admet qu'un certain nombre d'enfants, et encore d'un âge déterminé ; et on a vu, ces années dernières, le douloureux exemple de pauvres gens, chassés d'un logement qu'ils habitaient mais payaient, hélas, irrégulièrement, errer lamentablement le long des rues, acceptés nulle part,

(1) Remy Collin. — Pièces sans fenêtres. — Chronique sociale. — Décembre 1910.

essayant d'attendrir les passants par leur misère. De plus le propriétaire, la plupart du temps, se refuse à effectuer la moindre réparation, la moindre remise à neuf d'un appartement qui vient d'être quitté par ses locataires. A Nancy, le bureau d'Hygiène a bien compris qu'il était urgent de s'occuper de cette question capitale et, par ses soins, les logements ayant abrité des tuberculeux sont nettoyés et désinfectés.

Il y a aussi, à Nancy, comme ailleurs, la fâcheuse tendance qu'ont les propriétaires à convertir leurs logements disponibles en *garnis*. C'est là la pire des calamités et qui dit garni dit insalubrité ; il est facile de le comprendre : les meubles, les tentures, les tapis, les objets de toilette même sont des réceptacles tout désignés pour les organismes pathogènes et spécialement pour le bacille de Koch ; de plus leur désinfection est difficile et aucun nettoyage sérieux n'est fait au moment des changements fréquents de locataires.

Mais en face de ces grandes fautes commises, ne faut-il pas opposer immédiatement la *négligence du locataire*.

Pourquoi refuse-t-on impitoyablement les familles nombreuses ? Pourquoi loue-t-on, comme à regret, un logement à un ménage d'ouvriers ? Mais bien parce que, dans la généralité des cas, les enfants, si redoutés du propriétaire, sont mal élevés, n'ont aucun respect de la propriété, se font un malin plaisir de commettre des dégâts dans l'appartement, dans les escaliers, dans les couloirs. Ajoutez à cela l'*insécurité du paiement*, qui n'est cependant pas chose négligeable, et les *charges fiscales* qui pèsent de plus en plus sur le propriétaire. M. le professeur

agrégé Perrin (1), dans un remarquable article, fait justement ressortir « les conséquences fâcheuses pour celui qui ne possède rien, de l'impôt pesant lourdement sur celui qui possède quelque chose ». Nous en détachons ces quelques lignes : « les propriétaires plus imposés feront moins construire d'immeubles nouveaux ou réparer d'anciens immeubles, d'où diminution de travail et de bien-être pour les ouvriers du bâtiment ; la conservation des vieilles maisons, moins hygiéniques certainement que les nouvelles constructions aura pour conséquence un retard dans les progrès de l'assainissement des villes. Peu à peu les loyers augmenteront, même pour les tout petits logements, même pour les logements ouvriers, et les locataires seront souvent obligés de faire à leurs frais certaines réparations que les propriétaires refuseront d'effectuer après l'augmentation de leurs charges. Les familles nombreuses manqueront de place suffisante, à cause de la cherté des loyers. Les propriétaires, ayant vu diminuer leurs revenus, seront moins larges dans leurs souscriptions aux œuvres d'assistance et de philanthropie dont bénéficient les ouvriers. Bref l'impôt qui ne devrait atteindre que les propriétaires, atteindra aussi les locataires ; machine de guerre contre le capital, il frappera par ricochet le « prolétaire » qu'il était censé favoriser. »

D'autres impôts sont aussi contraires à l'hygiène, nous citerons seulement celui des portes et fenêtres qui prive d'air les appartements, et aussi les charges fiscales de la

(1) Maurice Perrin. — La répercussion des charges fiscales sur l'hygiène. — *Presse médicale*, 16-10-07.

terre qui privent le cultivateur d'une partie de son déjà maigre revenu, et, partant, dépeuplent nos campagnes. D'ailleurs, l'organisation actuelle de l'impôt, en grevant les contribuables dans une proportion croissante avec le nombre des enfants, est profondément défectueuse.

Alors interviennent les causes que nous appellerons « *nancéiennes* » du mal qui nous occupe.

En premier lieu, il convient de citer l'extension trop grande prise par la ville de Nancy et *l'augmentation trop rapide de sa population*. En 1901, il y avait 94.460 habitants civils ; en 1909, le chiffre s'élève à 104.259 : c'est-à-dire près de 10.000 habitants en plus, soit une moyenne de 1.250 par an. Le nombre des maisons qui était en 1901 de 8.199 dépasse aujourd'hui 9.000 (si nous cherchons le nombre moyen d'habitants par maison, les chiffres maximum correspondent aux quartiers ou sections dits insalubres : 17,77 et 14,44 pour les 4e et 5e sections, tandis que la 6e n'accuse que 9,45). Cette augmentation rapide est due surtout aux immigrations. Après la guerre de 1870-71, dans un espace de 10 ans, le chiffre de la population s'est élevé de 48.478 à 68.521. Le croît physiologique est peu élevé, puisque, certaines années, et tout spécialement en 1909, le chiffre des décès dépasse de 103 le chiffre des naissances. L'accroissement se fait surtout en élément ouvrier : nombre d'ouvriers de Frouard, de Pompey viennent habiter Nancy et surpeupler les logements déjà malsains. Au 1er janvier 1909, le nombre d'ouvriers de Nancy travaillant en atelier s'élevait à 25.481 répartis dans 1.948 établissements. Il faut ajouter en plus 2.300 ouvriers et 700 ouvrières en chaussures, 600 brodeuses, de nombreuses couturières et tail-

leuses, 578 employés de chemins de fer, un nombre inconnu d'ouvriers de la métallurgie et du vêtement, 790 ouvrières en tabac et 100 apprenties, sans compter journaliers et journalières, soit un nombre total et approximatif de 35.000 ouvriers et ouvrières, soit *un tiers* de la population nancéienne (1).

L'importance commerciale et industrielle, sans cesse grandissante de la ville de Nancy, favorise aussi l'augmentation du prix du terrain, du coût des immeubles qui s'ensuit et du prix de la main-d'œuvre qui est inévitable. La cherté de la vie, résultante de toutes ces forces réunies, rend critique au suprême degré la situation de l'ouvrier à Nancy.

(1) Chiffres dus à l'obligeance du docteur Gournet.

CHAPITRE III

Les Remèdes.

Disons immédiatement qu'a Nancy, la lutte a été vivement engagée contre le fléau menaçant de l'insalubrité du logement ouvrier, de grandes améliorations ont été obtenues, et l'on est en droit d'espérer une victoire presque définitive dans un avenir relativement prochain.

La loi du 12 avril 1906, relative aux habitations à bon marché, prescrit l'établissement dans chaque département d'un ou de plusieurs comités de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale. Ces comités ont pour mission d'encourager toutes les manifestations de la prévoyance sociale et notamment la construction de maisons salubres. Il existe un de ces comités à Nancy.

Cette même loi permet aux caisses publiques d'employer une partie de leurs fonds de garantie ou de réserve pour des prêts consentis à des sociétés de construction.

La ville de Nancy, en subventionnant les sociétés locales

d'habitations à bon marché, contribue pour une bonne part à leur prospérité.

Chefs d'industries, sociétés coopératives et anonymes, bureau de bienfaisance et aussi associations corporatives et spécialement celle des employés de chemins de fer ont construit des maisons salubres, collectives ou individuelles, à Nancy.

1° ŒUVRES PATRONALES.

Un certain nombre d'industriels nancéiens, qui ont intérêt à maintenir la stabilité de leur personnel et sont souvent animés d'un certain degré de philanthropie ont accompagné leur installation de la construction de nombreuses habitations ouvrières.

L'une des plus importantes est la cité ouvrière construite par la Filature Lang à Bonsecours. La maison a engagé un capital de 425.000 fr. et donne abri à 539 personnes, logées dans 417 pièces formant 118 logements. Les ouvriers payent un loyer représentant 2 °/o du capital total, soit 11.900 fr. tous les ans.

Les cités ouvrières qui sont de véritables casernes rendent et rendront encore de grands services, car ce logement collectif est encore supérieur, souvent, à « certaines maisons de rapport où s'entasse le prolétariat, véritables cuves où fermentent sans cesse les germes de la misère physiologique, sociale et morale (1). » Mais, dans certaines

(1) Dr Remy-Collin. — Les chefs d'industrie en présence de la question de Habitations à bon marché. (*Chronique sociale*, nov. 1909.)

d'entre elles, les notions les plus élémentaires de l'hygiène sont méconnues. « Ailleurs, l'hygiène est suffisante mais l'on semble avoir ignoré les méfaits qui résultent des paliers, des escaliers, des balcons collectifs lesquels engendrent une promiscuité condamnable » (1), et tout particulièrement l'infidélité conjugale.

On a substitué parfois à ces grands logements collectifs des maisons isolées pour un ou deux ménages. Les conditions hygiéniques y sont respectées, mais les bâtiments ont un aspect d'une désespérante monotonie. Ils ont le tort d'être « égaux pour des individus inégaux » et « ne réalisent pas l'harmonie entre l'homme et le milieu » (2).

Il faut reconnaître cependant que ces maisons isolées sont bien supérieures à la plupart des cités-casernes dont nous venons de parler.

A Nancy, le nombre des cités ouvrières est restreint; elles se rencontrent surtout dans la banlieue.

2° ŒUVRES PRIVÉES

§ 1. — Œuvres privées s'adressant à l'ouvrier locataire.

A Nancy il est un nom qui se trouve sur toutes les bouches quand on parle d'œuvres de bienfaisance sociale, c'est celui de M. Déglin qui fut avocat à Nancy et mourut, pro-

(1) Dr Remy-Collin. — Les chefs d'industrie en présence de la question des Habitations à bon marché. (*Chronique sociale*, nov. 1909.)

(2) Dr Remy-Collin. — Les chefs d'industrie en présence de la question des Habitations à bon marché. (*Chronique sociale*, nov. 1909.)

fondément regretté de tous, en 1906. Son activité inlassable et son dévouement bien connu pour les classes pauvres lui ont permis de fonder un certain nombre d'œuvres dont quelques-unes ont acquis une prospérité digne de louanges : ce sont, entre autres, l'*Office central des œuvres de bienfaisance* (1898) dont le président est M. Collesson, l'*Œuvre des Patronages de l'enfance* présidée par Me Xardel, avocat. Nous retiendrons ici, celle qui nous intéresse tout particulièrement, parce qu'œuvre d'assistance par l'habitation : c'est la *Société immobilière nancéienne*. Fondée vers 1880 sous les auspices de M. Déglin, elle se trouve, ainsi, être la première tentative faite à Nancy, pour venir au secours de l'ouvrier qui cherche en vain à se loger en ville, lui et sa nombreuse famille. Société montée par actions, elle a comme président M. Frühinsholz. L'œuvre, au début, s'est occupée de la construction de maisons individuelles, puis elle a renoncé à ses projets et adopté les maisons collectives. Les différents immeubles qu'elle a fait construire comportent pour la plupart 3 étages, avec cour intérieure, buanderie. Les logements varient quant au nombre des pièces. Quelques-uns n'en possèdent qu'une, d'autres sont de trois ou quatre : cette disposition est particulièrement appréciable. Chacun d'eux possède son W. C. sur le palier. Les loyers d'un prix assez modique ne dépassent pas 28 fr. Les maisons construites sont les suivantes.

Rue des Jardiniers, 70 — 15 locataires
Rue des Jardiniers, 72 — 17 locataires
Rue de Mulhouse, 9 — 19 locataires
Rue de Mulhouse, 11 — 21 locataires
Rue Marie Leckzinska, 5 — 6 locataires, (plus une aile dont la constrution est inachevée).

Rue du Bastion, 40 — 16 locataires
Rue du Bastion, 42 — 10 locataires
R. d. Fg des 3-Maisons 97 — 18 locataires, (maisons en planches à rez-de-chaussée seulement.
R. du Fg St-Georges, 110 — 19 locataires.

Depuis quelques années, la *Société immobilière* se contente de gérer ses immeubles qui comprennent un total de 141 locataires.

Nous verrons plus loin qu'une autre société s'est inspirée de l'œuvre de M. Déglin : la *Société anonyme des habitations à bon marché.*

L'*œuvre nancéienne d'assistance par l'habitation* a été fondée par le bureau de bienfaisance de Nancy en 1904 ; elle est administrée par M. Léopold Lallement. Elle consiste à procurer, moyennant un loyer modique, une habitation salubre aux familles qui sont dans l'impossibilité de vivre du produit de leur travail, aussi longtemps que dure cette impossibilité. La loi Siegfried autorise les bureaux de bienfaisance (20 novembre 1894) à employer une partie de leur patrimoine à la construction d'habitations à bon marché.

Le bureau de bienfaisance de Nancy s'est d'abord rendu acquéreur d'une propriété d'une contenance de 3 hectares, 62 ares, sise à Nancy, au lieu dit « la Teulotte » dans la partie supérieure de la vallée de Boudonville, exposée au midi et à l'abri du vent du nord. Le premier groupe construit se compose de dix habitations indépendantes avec les services communs à l'ensemble du groupe. Chaque logement comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine et une chambre, deux pièces au 1er étage, le tout représentant une surface utilisable de 65 mq 45 et un cube d'air

de 186 mc, non compris cave et grenier. Les plans sont de M. Weissemburger. Le prix de location est de 240 fr. par an et par logement de quatre pièces. Chacun a un W. C. spécial. La buanderie (eau de Moselle) est commune. Une fontaine d'eau de source se trouve auprès de chaque groupe d'habitations. Chaque ménage a un jardin d'une contenance de 2 à 4 ares moyennant une rétribution supplémentaire de 6 à 12 fr. Le loyer est payable par mois et recouvré par le bureau de bienfaisance ou prélevé par compensation sur les secours alloués aux indigents. La propreté des logements est très surveillée ; dans chacun d'eux est affiché un avis contre l'alcoolisme et un avis sur la tuberculose et sa prophylaxie et les principales règles de l'hygiène. En 1906-07, ces maisons de la Teulotte abritaient 10 familles composées au total de 84 personnes. Le capital engagé a été de 54.000 fr. soit environ 5.400 fr. par logement ; il rapporte, tous frais déduits, un revenu de 3 %.

Grâce à une libéralité de Mme Finance, l'œuvre a construit, chemin des Sables, sur le modèle de la « Teulotte », une nouvelle maison comportant quatre logements, abritant quatre familles formant un total de 36 personnes. Le coût de cette maison a été de 20.000 francs.

Dans un rapport présenté en 1907, M. le Dr Garnier, sous-directeur à l'Institut sérothérapique, considère comme très encourageants les résultats obtenus au point de vue sanitaire dans les familles logées dans ces habitations. Les enfants s'y trouvent dans les meilleures conditions de croissance et de santé ; les parents continuent à trouver qu'ils ont un appétit dévorant qui fait une brèche sensible

à leurs maigres ressources. Le point essentiel dans cette réunion de personnes de même condition est d'y appliquer le règlement d'une main ferme, d'apprendre aux familles à se respecter mutuellement et à vivre en bonne harmonie. Terminons en citant ces quelques lignes contenues dans l'*Est républicain* (1) à propos d'une visite à la « Teulotte » : « Voici la Teulotte dans un cadre charmant sur lequel l'automne jette sa teinte grise et mélancolique. Nous visitons plusieurs des logements ; ils ont tous comme caractéristique d'être absolument séparés les uns des autres. Chacun y est bien dans sa « chascunière », comme dit Rabelais. Tout le monde a la mine gaie, florissante. On ne voit pas ces pauvres gamins au teint plombé, aux membres grêles, ainsi qu'on en rencontre dans certaines rues de Nancy... Les chambres sont d'une minutieuse propreté. Un air pur y entre à flots. »

Nous devons maintenant parler d'une troisième entreprise, commencée en 1909, la *Société anonyme des habitations à bon marché de Nancy*, au capital de 600.000 fr., dont le but généreux a été bien précisé par M. A. Daum, maître verrier, dans une réunion préparatoire tenue à la Chambre de commerce de Nancy le 27 novembre 1909. C'est à M. Senn, professeur de droit romain à la Faculté de droit, que l'on doit l'heureuse initiative de cette œuvre philanthropique. Nous tenons à lui témoigner ici toute notre admiration pour l'effort accompli par lui et ses collaborateurs.

« La Société que nous formons se donne pour objet la création d'habitations à bon marché, non pas pour l'em-

(1) *Est républicain*, 17 octobre 1905.

ployé ou l'ouvrier aisé qui trouve en général un logement, et à qui est réservé ce bonheur assurément souhaitable de posséder un jour en propre une maison. Mais il s'agit, d'abord et avant tout, de loger l'ouvrier moins heureux, chargé de famille, qui n'a pas de crédit, qui gagne peu.

« C'est celui-ci que l'habitation doit chercher à puissamment aider et qui, pourchassé par les propriétaires, ne trouve actuellement à Nancy, à des prix scandaleux, que bouges infects et infâmes taudis. Ils pullulent autour de nous. C'est à cet ouvrier particulièrement intéressant que nous devons penser dans la construction, en ville ou hors ville, de maisons réalisant les conditions essentielles de l'hygiène à défaut de ses derniers et coûteux perfectionnements : habitations isolées et collectives, peu importe le système, s'il s'en trouve assez et de suffisamment saines (1). »

Le but de la Société est donc, en principe, la construction de maisons collectives salubres, pour familles nombreuses, c'est-à-dire maisons à plusieurs logements destinés à être loués. La construction de maisons individuelles n'est entreprise que quand des industriels ou toutes autres personnes, s'intéressant particulièrement à des ouvriers déterminés, demandent à la Société la construction de semblables logements, assurant ainsi, par avance, le paiement des loyers.

A l'heure actuelle, la Société a déjà fait construire, d'après les plans établis par M. Weissemburger, architecte

(1) A. Daum. — Supplément à la circulaire financière de la *Société Nancéienne*, n° du 25 décembre 1909.

à Nancy, un groupe de quatre maisons situé rue de Solignac. Bâti sur un type unique comprenant quatre étages, avec caves et greniers, ce groupe compte quarante logements de trois pièces donnant une surface respective de 41 mq à 45 mq. Chaque pièce a une fenêtre de 1m.10 de largeur et chaque logement est muni d'eau de Moselle et de W. C. De plus, les locataires ont la jouissance d'une vaste cour et, un jour par semaine, d'une buanderie modèle. Ils disposent en outre de séchoirs à air libre et de garages pour voitures d'enfants et bicyclettes. La moitié environ des logements est occupée actuellement et tout prochainement l'immeuble sera complet. Le type uniforme d'appartement, avec ses trois pièces, ne peut, malheureusement, échapper à l'inconvénient fatal d'un léger surpeuplement. Théoriquement, chaque logement ne devrait admettre que six habitants : certains en abritent sept ou huit. Cela est dû à l'obligation où on se trouve d'aider d'abord les familles nombreuses qui sont les plus malheureuses au point de vue de la difficulté de trouver un logement. Le surpeuplement relatif, bien moindre cependant que celui des vieilles habitations du centre de la ville, est largement compensé par la disposition des locaux qui en rend l'aération très facile par les conditions d'installation des dégagements, buanderies, W. C., etc... La construction a coûté 220.000 fr. et les loyers varient entre 25 fr. et 27 fr.; de plus, les locataires paient l'eau qu'ils emploient dans le ménage au prix de revient. Certaines immunités fiscales provisoires, dont bénéficient les bâtiments, permettent de constituer un fonds de réserve qui servira à payer plus tard les impôts et effectuer les réparations indispensables.

Un autre groupe de maisons va prochainement sortir de terre au coin de la rue en Z et du boulevard Lobau. Il comprendra 100 logements dans les mêmes conditions.

§ 2. — Œuvres s'adressant à l'ouvrier pouvant devenir propriétaire.

« Mon verre n'est pas grand,
mais je bois dans mon verre. »

1° Foyer lorrain

La *Société coopérative d'habitations à bon marché de Nancy* — plus connue sous le nom de *Foyer Lorrain* — réalise sans contredit, de concert avec ses sœurs de Bouxières-aux-Dames, Frouard et Lunéville, une des plus belles œuvres sociales accomplies en faveur du prolétariat en Meurthe-et-Moselle ; elle résume à merveille tous les efforts accomplis de toutes parts pour permettre aux individus peu fortunés de fonder une maison de famille ; sa prospérité croissante en est une preuve décisive : « S'il nous fallait chercher les causes générales de l'essor rapide des sociétés d'habitations à bon marché — dit M. le professeur agrégé Collin — nous les trouverions sans doute dans ce désir de posséder que les hommes ont toujours éprouvé, dans cet instinct atavique qui pousse les déshérités aussi bien que les riches à s'assurer la possession d'un toit qui abrite leur vie intime, la naissance et la mort, les joies, les souffrances, les espoirs. » Tant il

est vrai que l'ouvrier qui, souvent, a troqué la charrue de ses pères pour le marteau du forgeron d'usine : « éprouve plus âprement peut-être que d'autres la nostalgie de la terre, aspire plus fortement à la liberté et à l'indépendance que procurent la propriété personnelle d'un foyer et d'un coin de terre (1) ».

Cette Société doit une bonne partie de sa prospérité à l'effort journalier accompli par son dévoué secrétaire, M. l'abbé Thouvenin. Son ardent amour pour le peuple a fait de lui un apôtre. Nous tenons à lui témoigner en passant notre profonde admiration et à lui adresser nos sincères remerciements pour les renseignements qu'il nous a si aimablement fournis.

Comme son nom l'indique, la Société a choisi comme moyen d'action la coopération, car : « la coopération — laissons ici parler M. le professeur Collin — par l'effort moral qu'elle exige, par l'interdépendance où elle place les hommes vis-à-vis des autres, par les sentiments de véritable fraternité qu'elle fait éclore, introduit au sein des démocraties comme un ferment d'idéalisme. Elle est pour nous une réalisation sur le terrain matériel de cette parole auguste : « Aimez-vous les uns les autres », un effort pour l'accomplissement toujours plus parfait de cette loi de l'humanité qui est toute la loi et la seule loi (1) ».

Examinons avec quelques détails le fonctionnement de cette société qui, approuvée par arrêté ministériel du 20

(1) Dr agrégé Collin. — Rapport sur les sociétés coopératives de Bouxières et Frouard. Exposition internationale de l'Est de la France, Nancy.

(1) Pr agrégé Collin. — Bulletin trimestriel : *Le Foyer Familial*, 10 octobre 1910.

avril 1904, a obtenu une médaille d'or a l'Exposition internationale de l'Est de la France (Nancy, 1909).

Montée par actions de 100 francs chacune, elle a à sa tete un conseil d'administration avec président, vice président, secrétaire, conseillers et commissaires de surveillance. Un notaire est chargé de l'exécution des actes de l'œuvre. Un banquier détient les fonds de la coopérative, enfin des architectes et des entrepreneurs président aux constructions des immeubles.

Pour augmenter ses ressources, en plus des dons et legs dus a la générosité de quelques-uns, la Société a eu recours aux emprunts et surtout aux caisses d'épargne et a la caisse des dépôts et consignations. Vu la magnifique marche en avant de l'idée en France, 80 caisses d'épargne sur 550 ont, en 1907, prêté plus de six millions de francs aux coopératives françaises d'habitations a bon marché. Il faut espérer que le progrès embrassera la totalité de nos caisses et qu'elles utiliseront les 35 a 40 millions que la loi les autorise a consacrer à cet emploi. A Nancy, les prêts consentis au Foyer Lorrain par la caisse des dépôts s'élevent a ce jour à la somme de 135.400 francs.

L'appui financier venu de la caisse des dépôts et consignations est monté a 2.500.000 francs en 1908 pour toutes les sociétés françaises.

La Société « le Foyer Lorrain » se propose donc de construire des habitations saines à tous ouvriers qui en font la demande et qui peuvent, moyennant des versements successifs et réguliers, s'en rendre dans la suite propriétaires. Voici le règlement de ces constructions :

1° Le prix de revient d'une maison individuelle, y compris le prix du terrain couvert par la maison et y don-

nant accès, ne peut dépasser 10.000 francs pour Nancy (non compris les jardins) ;

2° Nul ne peut formuler une demande de construction sans avoir préalablement versé le dixième du prix d'estimation ;

3° Si les fonds disponibles de la Société ne permettent pas de satisfaire à toutes les demandes, il sera procédé à un tirage au sort (sauf pour le sociétaire ayant versé quatre dixièmes) ;

4° La construction ne sera définitivement promise à un sociétaire que quand la Société aura en caisse ou se sera assurée par un emprunt la totalité du prix d'estimation.

A l'heure actuelle, le Foyer Lorrain a fait construire 30 maisons individuelles abritant 34 familles (trois des immeubles comprenant deux familles). Leur valeur totale représente la somme de 300.000 francs.

Chacune d'elles comprend un nombre de pièces généralement égal à la moitié des personnes qui doivent y trouver asile, ce qui répond bien aux conditions hygiéniques idéales ; en plus il y a cave, buanderie, greniers et surtout jardin, ce qui est extrêmement appréciable

Ces maisons s'adressent tout particulièrement aux familles nombreuses. Il en est une, sise rue de Nabécor, qui réalise le type du genre et pour laquelle un véritable tour de force a été accompli. La famille qui y habite se compose de 12 personnes : le père, la mère et 10 enfants, dont l'âge varie entre 25 et 4 ans Le salaire total et journalier réalisé par le père et quatre de ses enfants s'élève à 15 fr. 25. La maison comprend 6 chambres à coucher, une grande cuisine servant de salle à manger et de chambre

familiale, un cabinet pour débarras, une cave avec buanderie et un grenier. Elle a coûté *10.358 fr. 35*. Le loyer évalué au taux de 3,75 0/0 est de 395 fr. 95 par an, et l'amortissement se fera en 15 ans.

Il faut noter que la Société s'efforce toujours, pour lutter contre la promiscuité, de réserver une chambre séparée pour le père et la mère de famille, une autre pour les filles et une troisième pour les garçons.

72 demandes de maisons ont été faites pour l'année 1911. Ce chiffre, après révision, a été réduit à 27. Ces chiffres valent mieux que tous les commentaires, pour montrer l'effort accompli depuis 1906 et surtout 1908, grâce au dévouement du secrétaire de l'œuvre.

La Société donne des encouragements aux familles nombreuses sous formes d'allocations aux enfants âgés de 13 ans au plus; elle espère donner 3,20 0/0 cette année à ses actionnaires.

2° AUTRES ŒUVRES.

D'autres œuvres, à Nancy, ont été créées sur le même modèle, pour favoriser aux travailleurs, vivant du produit de leur travail, l'acquisition de maisons individuelles, sous les bénéfices de la loi du 12 avril 1906.

L'*Habitation Familiale* a été fondée tout spécialement pour les membres participants de la Société de Secours mutuels des ouvriers et ouvrières en chaussure de Nancy. L'œuvre a fait bâtir jusqu'à présent deux maisons, rue Charles Odinet, qui sont des mieux conditionnées, claires

et gaies, construites dans toutes les règles de l'hygiène moderne. Il faut souhaiter qu'elle persévère dans son noble but et que bientôt d'autres maisons s'élèvent pour le plus grand bien de l'ouvrier nancéien.

Le *Coin du feu lorrain*, au capital de 150.000 francs, a pour objet de réaliser l'acquisition, la construction, la vente ou la location d'habitations salubres et à bon marché ; soit l'amélioration et l'assainissement d'habitations existantes et la vente ou la location de jardins formant dépendances des habitations, soit l'achat d'immeubles destinés à ces usages. Cette Société s'adresse surtout à une élite à laquelle elle offre le moyen de se créer elle-même un foyer. Elle mérite également le concours de toutes les bonnes volontés (1).

Une autre Société au capital de 200.000 francs, montée par actions de 500 francs a son siège à Nancy et porte le nom de : *Société anonyme régionale de Crédit immobilier pour le département de Meurthe-et-Moselle.* Elle a pour objet de « consentir aux emprunteurs remplissant les conditions prévues par la loi du 10 avril 1908, article 3, des prêts hypothécaires individuels destinés soit à l'acquisition de champs ou jardins dans les termes de ladite loi, soit à l'acquisition ou à la construction de maisons individuelles à bon marché et de faire des avances aux sociétés d'habitations à bon marché ».

Cette œuvre philanthropique qui a pour président M. Bourcart, professeur à la Faculté de droit, est encore trop jeune pour avoir fait ses preuves ; on ne peut que lui souhaiter prospérité.

(1) Nous remercions vivement M. Jacques Cordier pour les renseignements qu'il a eu l'obligeance de nous fournir sur cette œuvre dont il s'occupe activement.

§ 3. — Amélioration des logements existants.

Les législateurs, comprenant que « la question des logements est la première des questions sociales », se sont efforcés de contribuer à l'amélioration des logements existants. *La loi pour la protection de la santé publique et l'organisation sanitaire en France* (4 février 1902) prescrit, parmi les mesures sanitaires, la désinfection des locaux où ont été soignées des maladies transmissibles. Le bureau d'hygiène de Nancy, de par son droit de visite, peut en outre obliger les propriétaires à exécuter certaines réparations urgentes, concernant surtout l'évacuation des eaux ménagères et les W. C.

L'assistance privée est un autre moyen, indirect celui-là, de pourvoir à l'amélioration ; son principe est la charité. A Nancy, diverses œuvres importantes et en particulier l'*office central des œuvres de bienfaisance*, la *Société de Saint-Vincent de Paul*, ont su, grâce à des libéralités, exercer, à la faveur de nombreux visiteurs et visiteuses, une action sociale et bienfaisante à l'égard des pauvres déshérités de ce monde. Il serait à souhaiter que ces efforts se généralisent. Car ils permettent de chercher à relever les familles, en les aidant à liquider le passé, à quitter le garni insalubre, à payer leurs dettes ; à leur faire prendre des habitudes de propreté, d'ordre et d'économie par le moyen de caisses de secours, de caisses de loyer, d'offices de placement, des dons de meubles et de literie, de vêtements, des bons de pain, de nourriture, tels qu'en déli-

vrent la plupart des sociétés de bienfaisance. Il faut aider à l'organisation définitive de la famille, lui donner des habitudes de prévoyance sociale, perfectionner son éducation morale. Le fait de vivre dans des logements insalubres et mal entretenus, de ne pouvoir payer régulièrement son loyer et d'être constamment sous le coup d'une expulsion est un des plus grands obstacles à la vie de famille. Pour rendre efficace la loi sur la salubrité des logements il faut répandre parmi le peuple les notions les plus élémentaires d'assainissement et d'hygiène du logement (1).

Certaines œuvres s'intéressent tout particulièrement à cette diffusion en distribuant des tracts ou des placards muraux résumant les règles les plus essentielles de l'hygiène. Nous savons que, dans ses maisons de la Teulotte, l'œuvre de M. Lallement a affiché de semblables conseils. La société de Saint-Vincent de Paul distribue, annuellement, à environ 600 familles assistées, un placard mural collé sur carton et résumant les règles essentielles de l'hygiène ; elle a emprunté le texte à un article de M. le professeur agrégé M. Perrin (1) qui recommande vivement ce mode de propagande et en a exposé les principes capitaux en s'inspirant des besoins réels et de la mentalité des populations ouvrières de l'Est de la France.

Il est un rôle qui doit être particulièrement dévolu aux dames, soit par initiative personnelle, soit dans les œuvres, c'est celui d'apprendre, à l'ouvrier et surtout à l'ouvrière, l'art d'embellir un logement à bon marché, de façon à le

(1) M. Perrin. — Ce que peuvent les Sociétés de bienfaisance pour l'hygiène populaire. P. M. 1908.

rendre plus agréable et aussi plus gai, retenir le père chez lui, permettre à la mère d'avoir davantage le souci de l'ordre et de la propreté. On peut, au besoin, instituer des primes aux logements bien tenus. Il faut aussi surtout compléter les ameublements insuffisants et éviter les promiscuités dangereuses en augmentant le nombre des lits dans les familles nombreuses.

Pour atténuer les souffrances morales et physiques de la classe ouvrière, il faut le concours de toutes les bonnes volontés, il faut des sacrifices pécuniaires en faveur de telle ou telle société d'assistance, il faut grouper tous les efforts ayant pour but l'amélioration du foyer.

M. Siegfried, député, ancien ministre, est l'auteur d'un projet de loi dont le principe est tiré du système anglais, demandant l'expropriation des maisons pour cause d'insalubrité. C'est le « *closing-order* » des anglais ou « *ordre de fermeture* » et de démolition. Lorsque cette loi sera définitivement votée et appliquée, elle deviendra un excellent moyen de lutte contre le mal qui nous occupe.

CONCLUSIONS

I. — A Nancy, et principalement dans certains quartiers dits insalubres, le logement ouvrier ne répond pas aux conditions hygiéniques exigées, ainsi qu'en témoignent différentes enquêtes et celles que nous avons faites personnellement.

II. — Les conséquences de cet état défectueux sont nombreuses ; physiques : ce sont la propagation de la tuberculose et des maladies contagieuses, l'alcoolisme ; morales : c'est encore l'alcoolisme qui dégrade l'homme, puis la promiscuité, la prostitution et l'anarchie.

III. — Les causes générales en sont imputables à la négligence du locataire surtout et aussi à l'insouciance du propriétaire, aux charges fiscales qui pèsent sur lui. Les causes locales sont l'importance industrielle et commer-

ciale rapidement prise par la ville de Nancy, son accroissement incessant et l'afflux constant de l'élément ouvrier.

IV. — Les remèdes à ce mal sont multiples.

V. — Les chefs d'industrie ont bâti des cités ouvrières qui ont rendu des services, mais présentent de graves inconvénients.

VI. — Des sociétés privées ont eu recours à la construction de maisons collectives répondant à toutes les règles de l'hygiène; telles sont : la *Société immobilière nancéienne*, l'*OEuvre d'assistance par l'habitation*, du Bureau de bienfaisance, *la Société anonyme des habitations à bon marché*. Ce mode de contruction convient particulièrement pour loger les familles très pauvres, ayant des enfants très jeunes et possédant peu ou pas d'avances.

VII. — D'autres veulent rendre l'ouvrier propriétaire d'une maison individuelle : ce sont le *Foyer Lorrain*, l'*Habitation familiale*, le *Coin du feu lorrain*, la *Société de crédit immobilier*, répondant ainsi au désir de chacun qui est de posséder une maison à soi et s'adressant surtout aux familles nombreuses où les plus grands enfants travaillent et gagnent déjà.

VIII. — Il y a lieu d'encourager le plus possible les

initiatives destinées à améliorer les logements existants. Nous devons diverses améliorations aux lois, à l'éducation morale du peuple, grâce à de généreuses initiatives de sociétés ou de particuliers, grâ e à la charité de quelques-uns. Il est à souhaiter que le projet de loi déposé par M. Siegfried soit voté le plus tôt possible.

Vu :
Nancy, le 30 décembre 1910.
Le Président de la thèse :
SPILLMANN.

Vu :
Nancy, le 31 décembre 1910.
Le Doyen,
GROSS.

Vu et permis d'imprimer :
Nancy, le 3 janvier 1911.
Le Recteur de l'Académie,
CH. ADAM,
Correspondant de l'Institut

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire statistique et démographique de la Ville de Nancy. Années 1901, 1903, 1904, 1906, 1907, 1908, 1909.

Bertillon. — Les logements à Paris. R. H., 1899.

Cazalis. — Une maison à bon marché pour tuberculeux. Congrès international de la tuberculose, 1905.

Chaptal (M^lle^). — Nécessité de concilier le budget restreint d'une œuvre antituberculeuse avec l'hygiène du logement. Même référence.

Cazalet. — Habitations à bon marché. Même référence.

Collin (Remy). — L'habitation ouvrière en Lorraine. Habitation et coin de terre populaire. Décembre 1909.

— Les chefs d'industrie en face de la question des habitations à bon marché. Chronique sociale. Novembre 1909.

— La propriété individuelle. Solution sociale de la question des habitations à bon marché. Chronique sociale. Mai 1910.

— Pièces sans fenêtres. Chronique sociale. Décembre 1910.

— Les sociétés coopératives d'habitations à bon marché de Bouxières-aux-Dames et de Frouard. Exposition internationale de l'Est de la France. Nancy, 1909.

— Bulletin trimestriel *Le Foyer Familial*, n° 1, octobre 1910.

Compte rendu de l'Administration du Bureau de Bienfaisance de Nancy. Années 1902, 1903, 1905, 1906.

Du Mesnil. — L'habitation du pauvre. 1898.

Delforge. — Les habitations à bon marché par la mutualité immobilière. Congrès international de la tuberculose. 1905.

Est Républicain. — Numéros du 27 octobre 1905, 3 mars 1910.

Faucher. — Les habitations. E. H.

Hanns. — La fièvre typhoïde à Nancy de 1900 à 1910. Revue Médicale de l'Est, 15 août 1910.

Juillerat. — Tuberculose et habitation. Rapport présenté au Congrès de la tuberculose de 1905.

Lefèvre. — Le chauffage. Paris, 1893.

Langlois. — Précis d'hygiène publique et privée. Collection Testut.

Letourneur. — Les hôtes habituels de nos appartements. Thèse de Paris, 1905.

Lévy. — L'habitation insalubre et l'oxyde de carbone.

Lemière. — Les habitations hygiéniques à bon marché. Leur influence sur la mortalité générale et la mortalité tuberculeuse. Congrès de la tuberculose, 1905.

Martin (A.-I.). — Hygiène de l'habitation privée. E. L., 1891.

Putzeys. — L'hygiène dans la construction des habitations privées. Paris, 1885.

Perrin (Maurice). — L'eau à Nancy. Revue Médicale de l'Est, n° 9, 1908.

— Contribution à la vulgarisation des notions élémentaires d'hygiène. Revue Médicale de l'Est, janvier 1910.

— L'architecture et l'hygiène. Revue Médicale de l'Est, 1909.

— Répercussion des charges fiscales sur l'hygiène. Presse Médicale, n° 84, octobre 1907.

— Ce que peuvent faire les sociétés de bienfaisance pour l'hygiène populaire. Presse Médicale, n° 49, juin 1908.

Recueil de documents sur la prévoyance sociale, réunis par le ministère du travail. Enquête sur l'habitation ouvrière. Paris, Berger-Levrault, 1908.

Rey (A.). — La tuberculose et la lumière. La lumière dans la cour et la rue. La tuberculose dans la chambre habitée. Comment l'empêcher de s'y établir. La tuberculose et le lavage du linge dans l'habitation ouvrière. Congrès de la tuberculose, 1905.

Supplément à la circulaire financière de la *Société Nancéienne*, n° du 25 décembre 1909.

Sogniès. — Thèse de Nancy.

Trélat. — Aérage et chauffage des habitations. R. H., 1886.

— La salubrité. Flammarion, 1899.

TABLE DES MATIERES

Pages

AVANT-PROPOS 5

CHAPITRE PREMIER. — Considérations préliminaires..... 7

CHAPITRE II. — Le mal..... 10

1° Etat actuel du logement ouvrier..... 10

2° Enquêtes personnelles et conclusions..... 13

3° Conséquences de cet état défectueux..... 38

4° Causes favorisantes..... 43

CHAPITRE III. — Les remèdes..... 48

1° Œuvres patronales..... 49

2° Œuvres privées..... 50

§ 1. — S'adressant à l'ouvrier locataire..... 50

§ 2. — S'adressant à l'ouvrier propriétaire..... 57

§ 3. — Amélioration des logements existants..... 63

CONCLUSIONS..... 66

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE..... 70

Nancy, imp. A. CRÉPIN-LEBLOND, 21, rue St-Dizier.

IMPROBVS
OMNIA
VINCIT
LABOR